



CODIR GESMA du 26/02/2026 à 20h00 rue Marcel Pierre Compte-Rendu



Présents : Delage M, Noël JM, Guillard E, Lachgar S, Jouin C, Mounier M, Giraud P, Boerkmann F

Absents excusés : Gaumont A, Chevalerias Y, Chassaing C, Folmer A.

Validation du dernier CR de Codir

- Adopté à l'unanimité

Point adhésions et formations

- Gestion du club via Internet :
 - o François montre le travail réalisé depuis quelques mois.
 - o Les données rentrées par les personnes lors de leur inscription remontent afin d'alimenter plusieurs tables.
 - o L'application est conçue pour que tout membre ait accès à divers fonctionnalités: gestion du cacì, trombinoscope(s).
 - o Les responsables de formation ont accès à des informations utiles pour eux : date des cacis, mails, personnes à contacter en cas d'urgence.
 - o Partie de gestion du club, accessible seulement aux membres du bureau : suivi du paiement des formations, des adhésions et d'autres fonctionnalités.
- Point formations :
 - o N3 : Léger dépassement du coût pour le GESMA, la raison étant un nombre d'élèves un peu juste et d'un nombre encadrant « en excès » pour la 2^{ème} sortie mais nécessaire pour palier un éventuel problème de l'un deux.
 - o N2 : Un élève n'est guère présent, le GESMA ne lui remboursera pas les frais de formation si cet élève ne peut participer aux sorties.
 - o N1 : Formation qui se passe bien, grosse sortie à organiser.

Minibus :

- Carte grise : en attente, demande(s) faites(s) auprès de l'ANTS

Convention prêt bouteilles :

- Une société qui avait déjà loué des bouteilles auprès du GESMA a souhaité renouveler l'opération à l'identique de la dernière fois : 3 bouteilles et quelques regonflages. Le Codir est favorable à l'opération qui rapporte 600€ au club. Pour info : les papiers de la convention sont dans le meuble près du tableau

GESMA

Affilié FFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 696 00010 ape 926C

Siège social : rue Marcel Pierre 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

TIV

- Bilan de l'opération 2026 : Le changement de lieu a modifié nos habitudes et a perturbé notre organisation. Trop de monde dans un espace plus exigu et un rappel de « théorie » pendant la matinée ont engendré quelques dysfonctionnements.
- Un bilan a été réalisé et un groupe de travail a formalisé le processus complet que nous suivrons l'an prochain. Une fiche d'instruction pour chaque poste de travail a été établie afin d'être mieux préparé: cette fiche rappelle les points clés de sécurité et liste les outils nécessaires.
- Formation de formateurs TIV : Chistian J va suivre la formation, prévue fin Mars.

Forum du sport

- Yvon n'a pas pu participer à la réunion prévue, mais le GESMA participera au forum puisque c'est une obligation liée à la convention entre Nautilus et le club.

PSP

- Soirée du 28 février : Une vingtaine de membres du GESMA, une dizaine de membres du CSAR-PSM. Pas de représentants des autres clubs de Charente. Certains membres feront les chronométreurs. Un bilan sera fait au prochain CODIR.

Nettoyage de la Charente

- Conformément au CR du Codir de janvier, Michel a pris contact avec Christophe Petit le Président du CSAR afin de lui proposer l'idée d'un projet commun.
- Suite à la réponse positive du CSAR, une entrevue est programmée en mars. Michel et François y participeront.
- A la suite de ce premier échange un appel à volontaires sera effectué pour constituer une équipe commune avec le CSAR afin d'organiser cette journée.
- Estelle ayant participé aux précédentes organisations aurait souhaité être impliquée dès le début de la réflexion.

Changement de logo

- Choix des finalistes : le Codir remercie toutes les personnes ayant proposé des nouveaux logos. Toutes ces créations étaient de grande qualité et parmi elles 3 propositions ont été retenues.
- Les adhérents devront donc choisir entre 4 propositions : les 3 désignées ci-dessus et l'actuel.
- Processus de vote : Le Whatsapp ne regroupant pas l'ensemble des membres du Gesma, il a été décidé que le vote se ferait à la fois sur Whatsapp et par mail. Attention, chaque adhérent ne peut voter qu'une fois, soit par Whatsapp, soit par mail.
- Envoi des informations : Anthony pour le Whatsapp et François pour le mail.

GESMA

ANRÉE YFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 696 00010 ape 926C

Siège social : rue Marcel Pierre 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

- Fin du vote le 23/03 et communication du résultat lors du Codir du 26 mars.

Sortie cadres

- Cela fait quelques années qu'une sortie cadres n'a pas été organisée. Le calendrier étant déjà bien rempli, si le GESMA en organise une ce serait à partir de mi-Septembre.
- Nous devons réfléchir à un thème, à un lieu et des activités proposées.
- Pascal va se renseigner auprès du Chambon.

BBQ fin d'année

- Réservation de la salle : C'est à faire car le 17 juin n'est plus si loin que cela. Jean-Christophe D, pourrait (habitant sur St Yrieix) faire la démarche de réservation → Pascal le contacte dans ce sens
- Organisation : Inscriptions avec le système « classique », nous avons encore un peu de temps pour les divers achats à faire.

Retour CODEP du 29 janvier 26

- Fonctionnement nouveau Codep16 : 6 réunions sur l'année dont 3 où les présidents des clubs seront invités.
 - Formation Nitrox élémentaire : François est le responsable de l'organisation et de la formation prévue le 18/03/26.
 - Formation Nitrox confirmé prévue en octobre 2026 à St Lin. Plus de détails à venir.
 - Formation formateurs PSC1 : Quelques membres du Gesma ont émis l'intention d'y participer mais souhaitent connaître les conditions précises avant de s'engager. Les noms ont été transmis par Michel au Codep et nous attendons d'autres informations.
 - Assemblées Générales :
CSNA : 15/11/26
CODEP : le vendredi 16 octobre 2026 à 20h à Cognac
 - Subventions 2026 : Le GESMA bénéficie d'une subvention CODEP de 1253 €. Ce montant nous permet d'envisager l'achat de « packs plongée » pour un montant de 2506€ car la subvention ne peut excéder 50% du montant total. La commission matériel ainsi que les commissions Apnée et NAP feront des propositions pour validation au Codir.
 - Formations :
E1 : Il y aura deux séances d'entraînements à l'examen (le 21/4 à Nautilus et le 28/5 à XO), examen prévu le 19 juin à XO.
N4 : La formation débutera courant Décembre 2026. Il faudra proposer aux N3 du GESMA, de s'impliquer dans cette formation.
Les stagiaires E3 seront invités à participer à cette formation.
EH2 : Nathalie G va suivre la formation.
 - Stage Récré'O : Peu de candidats potentiels au GESMA et délai trop court pour organiser.
-

GESMA

ANRÉE YFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 696 00010 ape 926C

Siège social : rue Marcel Pierre 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen

- Médailles fédérales (à proposer avant le 15-03) : Pas d'idée en séance mais Michel va y réfléchir

AG du GESMA

- Elle aura lieu 10 octobre 2026 à 19h, à l'Amicale Laïque du Gond Pontouvre. François fera la demande de réservation
- **Des postes dans le CODIR et sans doute dans le Bureau seront à pourvoir : merci de contacter Michel dès à présent**

Projet associatif

- Michel a commencé la rédaction de ce projet, Marc et Pascal se sont proposés pour finaliser celui-ci.
- Une présentation de ce projet sera faite au CODIR du 26/03/26

Nautilus

- Michel a renvoyé l'avenant conforme à ce qui avait été convenu entre Nautilus et le GESMA : « Avenant n°1 à la convention d'utilisation des installations du centre Nautilus pour l'utilisation de matériel de plongée » par des employés de Nautilus qui ont acquis la qualification de « travail en hyperbarie ».
- Des consignes seront données aux responsables de la commission matériel pour qu'il y ait une indentation du matériel dédiée à ces personnes.

Tour de table

- Pas d'autres points à signaler.

Secrétaire du GESMA :

M. Boerkmann F

Le président du GESMA :

M. Delage M

GESMA

AMISEE YFESSM 02 16 007

Association loi 1901 - n°siret : 485 166 656 00010 ape 928C

Siège social : rue Marcel Pierre 16000 Angoulême

Adresse postale : chez M. Delage, 7 résidence le vallon des rochers, 16400 Puymoyen